



GRANDES MASSES 2018

CA du 20/10/2017

Processus d'élaboration budgétaire

- Des dialogues de gestion ascendants pour recueillir les besoins des composantes ont eu lieu en 2 temps :
 - Avec les composantes de Formation et de Recherche en configuration élargie (DAF, RH, DSIN, DPIL) avant l'été
 - Avec les services supports à la rentrée
- Le débat d'aujourd'hui a pour but de cadrer la remontée des besoins en affichant des priorités et des orientations stratégiques (donc des choix) afin de préparer le budget 2018

- ▶ **20 octobre** : Présentation au CA des grandes orientations et de la stratégie en fonction des objectifs poursuivis et des contraintes budgétaires
- ▶ 23 octobre – 27 octobre : Envoi des notifications aux Centres de Responsabilités Budgétaires
- ▶ 10 novembre : Fin saisie dans GFC Budget par les référents financiers
- ▶ 13 novembre – 8 décembre : Préparation du BI par la DAF
- ▶ 8 décembre : Envoi Rectorat
- ▶ **15 décembre** : Vote CA

PREVISION DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT



SCSP

Augmentation nette de la Subvention pour charges de service public par rapport aux prévisions du budget 2017 :

- Les augmentations « automatiques »
 - Extension en année pleine des 5 postes FIORASO en 2017 : 149 470 €
 - Accompagnement du dispositif de dé précarisation : 40 000 €
 - Compensation de la hausse du point et du PPCR (non anticipée au BI 2017) : 344 233 €
 - Extension en année pleine des 3 postes obtenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt FTLV : 181 255 €
 - Achèvement du processus pluriannuel de compensation des exonérations des boursiers : 66 952 €
- Les diminutions liées à une nouvelle méthode de comptabilisation de certaines recettes ou à la fin de certaines situations
 - Crédits scientifiques IUF : - 110 000 € (comptabilisés en recettes de l'Etat fléchées)
 - Fin de la MAD d'un EC : - 18 090 €
 - Prise en charge de la cohorte 2017 et suivante des contrats doctorants ENS par l'ENS : - 81 792 € (recette identique à l'encontre de l'ENS)

Prévision SCSP

- Une augmentation reposant sur une anticipation des annonces ministérielles et des débats autour de la loi de finance.
 - 195 millions d'€ ont été annoncés pour le programme 150.
 - En comparaison, en 2016, sur les 193 millions délégués, l'établissement avait obtenu une dotation complémentaire de 539 000 € au titre de la démographie étudiante.
 - Nous intégrons donc une recette supplémentaire de l'Etat de **400 000 €** à un triple titre:
 - GVT positif de 325 000 € selon méthode de calcul préconisée par la CPU
 - Nombre important d'étudiants en licence (800 à la rentrée)
 - Modèle d'allocation SYMPA qui nous est défavorable

SCSP

- Ce pari sera « gagé » par des ouvertures conditionnelles de crédits en attendant la notification.
 - sur l'enveloppe de fonctionnement pour 200 000 €
 - sur l'enveloppe de personnel pour 200 000 €

Prévisions Ressources propres

- Augmentation des droits d'inscription : + 89 183 € pour tenir compte de l'augmentation des effectifs par rapport aux prévisions du budget 2017
- Augmentation des recettes de formation continue : + 27 353 €
- Augmentations des droits propres : DEFLE en raison de l'augmentation des stagiaires et autres certifications en raison de l'augmentation des tarifs (+ 100 000 €)
- Augmentation des locations de locaux : SIGDU et distribution automatique (+58 000 €)

Prévisions Ressources propres

- En revanche:
 - Diminution de la subvention pour les contrats aidés : - 178 000 €
 - Diminution de la recette de la taxe d'apprentissage (sur le CFA) : - 24 000 € (pour tenir compte des résultats de la collecte 2017)

Au total les prévisions de recettes supplémentaires (hors recettes fléchées) et avant la délégation des crédits aux composantes s'élèvent à + 907 235 € par rapport au BI 2017

► PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





Enveloppe PERSONNEL

+ 1 084 000 €

Augmentation= 1 084 000€ (compensée à hauteur de 592 441 €)

- Pour mémoire = Enveloppe 2017 arrêtée à 73 186 940 €
- Les raisons :
 - Rentrée 2017 marquée par une stabilisation du nombre de titulaires enseignants et par une augmentation des titulaires BIATS (+ 7 ETP)
 - Augmentation des contractuels enseignants
 - Montée en puissance du GVT (+ 325 000 €)

Arbitrages rendus nécessaires pour contenir l'augmentation de la masse salariale et la rigidification croissante du budget

- Choix assumé de poursuivre la titularisation des personnels et la déprécarisation des contractuels Biats
- Constat que les mesures de gels de poste ne font que réguler l'augmentation des titulaires enseignants (11 titulaires de plus en 2017 par rapport à 2012)
- Volonté de préserver une ODF diversifiée avec des effectifs raisonnables mais soutenables (non ouverture des formations à trop faibles effectifs)
- Reconnaissance de l'engagement des équipes de formation et valorisation de leur investissement dans des charges administratives : maintien des MDS pour les porteurs de projets recherche ou pédagogie

Arbitrages rendus nécessaires pour contenir l'augmentation de la masse salariale et la rigidification croissante du budget

- Propositions :
 - Gel de 15 postes d'enseignants-chercheurs (maintien du niveau de gel du BI 2017) et transformation de 3 postes d'enseignants-chercheurs en PRAG-PRCE (diminuer les contrats LRU, re-internaliser l'offre de formation, ...)
 - Affectation de 1 ATER sur 3 postes vacants (assouplissement de la règle en cas de meilleure couverture des dépenses par la SCSP)
 - Stabilisation des ETP BIATS et durcissement des règles de renfort et suppléances des contractuels BIATS en attendant la notification



ENVELOPPE DE FONCTIONNEMENT

+ 493 072€

M10

- **Augmentation** des dépenses de communication de 8 000 € pour accompagner la refonte de l'ENTP
- **Augmentation** du budget de la DOSIP pour financer 3 services civiques (convention AFEV)
- **Augmentation** du budget de la DPIL suite à l'externalisation du ménage, décision consécutive à l'arrêt des contrats aidés. Poursuite des travaux de rénovation des salles de cours et d'amélioration des conditions de travail (travaux de câblage pour mise à niveau du réseau WI-FI)
- **Augmentation** du budget de la DSIN pour faire face à des hausses de cotisations incompressibles mais également au lancement de nouveaux projets (refonte ENTP)
- **Augmentation** du budget de la CPSE pour faire face à des dépenses de sécurité (astreintes électriques, gardiennage et plan d'évacuation pompiers)

M10

- **Maintien** de l'augmentation 2017 de 22 500 € pour l'enveloppe Recherche
- **Maintien** de 25 000 € de la dotation de « l'accompagnement de la formation » pour mise en œuvre des compétences numériques de l'ODF
- **Maintien** de la dotation du SCD de 26 000 € supplémentaires en 2017 pour faire face à des dépenses de numérisation nouvelles, à la mise en place de la gratuité du PEB et à la poursuite du développement des achats documentaires. Toutefois, l'augmentation dès le budget initial pour arriver, au terme du contrat quinquennal, au taux moyen par étudiant des universités SHS (cible de 675 000 €) est repoussée au dialogue infra annuel.

M10

- **Maintien** de la dotation à l'IJBA pour compenser la baisse de recette d'apprentissage
- **Maintien** des cotisations interuniversitaires
- **Maintien** du fonds de soutien à la pédagogie

M10

- **Diminution de 10 %** pour les autres composantes à **renégocier en dialogue infra annuel**
- **Diminution négociée** suite aux dialogues budgétaires avec l'IUT et le CFA pour s'ajuster aux besoins et aux recettes propres
- Pour les composantes dont les dotations ont été épargnées (UFR, Recherche, IJBA, SCD), il y aura cependant une mise en réserve de 10% des crédits. Les dotations seront déléguées en 2 temps et conditionnées à la confirmation des différentes hypothèses de recettes et dépenses

► PREVISIONS DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- Au 31/12/2016, le FDR de l'établissement s'établissait à 10 357 741 €
- Le FDR mobilisable (non gagé par des opérations antérieurement approuvées au PPI) = 3 406 281€
- Il est proposé d'inscrire 2 nouvelles opérations au PPI 2018:
 - Rénovation des amphis 1 et 2 : 1 000 000 €
 - Refonte de la signalétique : 350 000 €

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NON SUIVIES AU PPI

- Equipements informatiques : 550 300 € pour la DSIN, 160 000 € pour l'IUT et 45 000 € pour l'IJBA
- Equipements audiovisuels : 80 000 €
- Divers travaux et mobiliers à la DPIL : 217 500 € (ajout de 2 cabines de montage vidéo à la MDA, accessibilité des bâtiments E,F et G, garage à vélos sécurisé, climatisation de la salle de luminescence à IRAMAT, réaménagement de la bibliothèque Elie Vinet)

Focus Schéma Directeur Immobilier Aménagement

- Ce schéma se traduira par l'adoption d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière qui sera soumis à délibération du CA. Il nous a permis de mieux identifier l'ampleur à la fois des besoins d'espaces, de m² supplémentaires (salles de cours, espaces de vie étudiante, bureaux enseignants, sanitaires, ...) et de mieux identifier les besoins financiers induits par le maintien ou l'amélioration de l'état de notre patrimoine immobilier.

Focus SDIA

- Ce SDIA a permis d'identifier un besoin de travaux représentant une enveloppe de 21.6 millions sur les 15 prochaines années, financés à 50% par l'OP Campus et le CPER
- Après prise en compte des opérations financées par l'Opération Campus et le CPER, l'analyse effectuée a permis d'identifier un besoin de près de 4 500 000 € de dépenses « indispensables ».

POINT DE VIGILANCE

- Afin de maintenir son niveau d'investissement et faire face aux dépenses indispensables recensées dans le schéma directeur immobilier, l'établissement devrait pouvoir dégager une prévision d'excédent dès le budget initial afin d'alimenter son fonds de roulement
- Compte tenu des perspectives budgétaires 2018, cette option n'a pas pu être retenue : choix d'un équilibre strict de la section de fonctionnement